

ENSEMBLE, DEMANDONS NOTRE VISITE MEDICALE !

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud

Un an après le #PasDeVagues sur les réseaux sociaux et alors que les réformes de l'Éducation Nationale s'enchaînent à un rythme effréné, la question des conditions de travail est au cœur des préoccupations des personnels • Les politiques qui sont actuellement menées conduisent en effet à renforcer l'isolement de chaque personnel • Perte de sens, marges de manœuvres qui se réduisent, accumulation de tâches éloignées du cœur de nos professions, priorités tout azimuts, pressions hiérarchiques, nos conditions de travail se dégradent • Sans cesse il nous faut nous réadapter à de nouveaux référentiels qui s'appliquent bien trop souvent sans formation • Le procès France Télécom nous rappelle à quel point une organisation pathogène au travail peut avoir des conséquences dramatiques sur les salariéEs • Pour autant notre ministère n'a jamais été capable de mettre en place une médecine du travail et un système de prévention à la hauteur des enjeux • Bien au contraire dans l'Éducation Nationale, la souffrance au travail est invisibilisée et renvoyée à des responsabilités personnelles •

C'EST LA LOI !

Comme pour toutE travailleur-se, chacunE d'entre nous a le droit, régulièrement, à une visite médicale du travail, à la charge de l'employeur. Les articles 22 et 24 du décret n°82-453 du 28/05/1982 modifié par le décret n°95-680 du 09/05/1995 **prévoient l'obligation d'une visite annuelle pour les agent-e-s qui souhaitent en bénéficier**, avec une surveillance particulière pour les personnes en situation de handicap, les femmes enceintes, les agent-e-s exposés à des risques... L'article (n°24-1) prévoit que « **Tous les agents qui n'auraient pas bénéficié de l'examen médical annuel prévu (...) font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les 5 ans.** Ils fournissent à leur administration la preuve qu'ils ont satisfait à cette obligation ».

A partir du 11 mai 2000, nous aurions tous dû passer une visite médicale auprès d'un médecin du travail. Mais notre employeur se soustrait à cette obligation.

SUD éducation lance donc dans toute l'académie d'Aix-Marseille une vaste campagne autour de la santé au travail • Nous proposons d'organiser des dépôts collectifs de demandes individuelles de visite médicale du travail • Toutes et tous ensemble, mettons notre employeur au pied du mur, faisons valoir nos droits !

Santé au travail

NOTRE **NE PERDONS PAS
VIE A LA GAGNER !**



POURQUOI PARTICIPER A LA CAMPAGNE ?

Nos objectifs sont clairs !

A travers cette campagne nous voulons que :

- **L'Etat et l'Education nationale respectent enfin leurs obligations.**
- **La santé au travail de chacun-e devienne une affaire collective.**
- **L'Education nationale reconnaisse la souffrance de ses agent-e-s.**

En participant, à cette campagne non seulement nous agissons pour nous-mêmes mais aussi pour l'ensemble de nos collègues. En demandant ensemble notre visite médicale, nous mettons l'Education Nationale face à ses responsabilités et donnons un coup de projecteur sur nos conditions de travail.

Si notre employeur n'est pas capable de nous accorder nos visites médicales, nous déposerons un recours contentieux au Tribunal Administratif. Nous avons gagné à plusieurs reprises face à l'administration dans ce dossier.

Pas assez de médecin de prévention ? Qu'à cela ne tienne ! Dans le Calvados, la crainte d'un recours administratif a même entraîné le recrutement de nouveaux médecins de prévention pour faire face aux demandes.

je demande ma visite

Nom Prénom
Adresse
Fonction
Lieu de travail

Date

A M./Mme l'IEEN/le/la Chef d'Etablissement

Objet : demande de visite médicale du travail

Monsieur/Madame, Conformément à la loi et notamment au Décret n°82-453 du 28/05/1982 modifié par le décret n°95-680 du 9/05/1995 et suivants, j'ai l'honneur de vous demander le bénéfice de la visite médicale du travail.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame (ou Monsieur), en l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature

COMMENT PARTICIPER, COMMENT AGIR ?

C'est très simple !

> **C'est à l'employé-e de faire la demande auprès de son/sa cheffE de service** (cheffE d'établissement pour le 2nd degré ou IEN pour le 1er degré). Nous vous proposons d'utiliser le modèle ci-dessous.

> Que ce soit pour le premier degré ou le second, **nous proposons d'organiser des dépôts collectifs des demandes le 5 décembre 2019.**

> **ATTENTION : n'oubliez pas de demander une preuve de dépôt**, c'est très important pour la suite

> **Transmettez vos coordonnées et une copie de votre demande au syndicat en vous connectant sur le lien ci-dessous.** C'est indispensable pour que nous puissions coordonner la campagne.



LE CALENDRIER

Le 5 décembre, on dépose toutes et tous en même temps notre demande de visite médicale auprès de nos cheffEs d'établissements ou de nos IEN.

Le 11 décembre nous nous rassemblerons devant la DS-DEN 13 pour déposer média-tiquement nos demandes.

Scannez ce code pour retrouver toutes les infos de la campagne ou rendez-vous sur notre site



sudeduc13.ouvaton.org



@sudeducation13

#JeVeuxMaVisite